

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

ASSEMBLÉE DU 7 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Damase tenue le 7 février 2017 à 19h30 à la mairie.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Rés. 2017-009

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

2017-02-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session tenue le 10 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-07

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2017-010

ADOPTION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017

2017-02-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer au 7 février 2017, formant un montant global de 224 127,05 \$, soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2017-010 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2017-011

DEVIS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION L'USINE DE FILTRATION – APPEL D'OFFRES 2017-2022

2017-02-07

CONSIDÉRANT que le mandat confié à l'exploitant se termine en avril 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder par voie publique d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le devis présenté pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier l'appel d'offres pour l'exploitation de l'usine de filtration pour la période de 2017-2022;

QUE le dévoilement des soumissions reçues sera fait immédiatement après la date limite de réception des soumissions, le 14 mars 2017, à 10 h.

ADOPTÉE

Rés. 2017-012

DEVIS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – APPEL D'OFFRES 2017-2022

2017-02-07

CONSIDÉRANT que le mandat confié à l'exploitant se termine en avril 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder par voie publique d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le devis présenté pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période de 2017-2022;

QUE le dévoilement des soumissions reçues sera fait immédiatement après la date limite de réception des soumissions, le 14 mars 2017, à 11 h.

ADOPTÉE

Rés. 2017-013

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU – VOLET 1 PAR LES SERVICES EXP INC.

2017-02-07

CONSIDÉRANT les modifications à planifier aux ouvrages de production d'eau potable suite aux exigences du MDDELCC;

CONSIDÉRANT le projet préparé par les services exp inc. identifiant les modifications à réaliser afin de pouvoir répondre à ces nouvelles exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les services exp inc. à présenter un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU – VOLET 1, pour la municipalité de Saint-Damase;

QUE la municipalité confirme son accord à payer sa part des coûts admissibles à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

Rés. 2017-014

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-07

CONSIDÉRANT que par sa politique de la famille et sa Politique MADA, la municipalité de Saint-Damase se positionne sur les multiples enjeux qui touchent les familles de notre territoire et favorise le mieux-être et la qualité de vie des familles;

CONSIDÉRANT qu'encourager la persévérance scolaire auprès des jeunes a un impact immédiat sur les familles et à plus long terme, sur la qualité de ses travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017;

D'encourager les différents intervenants à lutter contre le décrochage scolaire afin de valoriser l'éducation comme un véritable levier de développement dans notre communauté.

ADOPTÉE

Rés. 2017-015

MODIFICATION DE LA GRILLE DES SALAIRES 2017 – AJOUT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL

2017-02-07

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié pour l'embauche d'un journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce poste n'était pas prévu à la grille des salaires 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la grille des salaires 2017 tel que modifié par l'ajout du poste de journaliste.

ADOPTÉE

Rés. 2017-016

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

2017-02-07

CONSIDÉRANT la demande présentée par la Ville de Saint-Pie à l'effet de permettre l'installation d'une conduite d'eau sur une propriété située sur le territoire de Saint-Damase;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Saint-Pie à construire une nouvelle conduite de distribution d'eau potable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damase, le tout tel que montré sur la figure 3 en annexe;

D'autoriser la Ville de Saint-Pie à négocier une servitude de construction avec le propriétaire du terrain portant le numéro 2 368 302;

D'autoriser la Ville de Saint-Pie à produire, si nécessaire, une demande «d'utilisation à des fins autres qu'agricoles» à la CPTAQ pour l'installation de la conduite d'eau.

ADOPTÉE

Rés. 2017-017

DEMANDE DE SUBVENTION – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RELATIVEMENT À UN REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-DAMASE, SAINT-DOMINIQUE, SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON ET DE LA VILLE DE SAINT-PIE

2017-02-07

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité incendie en apportant une aide financière aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton et de la Ville de Saint-Pie souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Ville de Saint-Pie à déposer une demande d'aide financière au nom des Municipalités mentionnées en titre et en lien avec les résultats d'ouverture (en date du 23 janvier 2017) des soumissions pour les services d'un consultant;

De participer à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts illustrés dans le document en annexe.

ADOPTÉE

Rés. 2017-018

CONTRAT À INTERVENIR AVEC LA CIM POUR L'ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

2017-02-07

CONSIDÉRANT la formation de la Coopérative de Solidarité par la FQM et la CIB de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut y adhérer par la souscription de 20 parts sociales de la CIM pour la somme de 200 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit y nommer un représentant local pour la représenter lors de toutes assemblées des membres de la CIM ou autrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur le maire, Christian Martin, pour la représenter lors de toute assemblée des membres de la CIM;

QUE le représentant soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase le contrat à intervenir pour son adhésion.

ADOPTÉE

Rés. 2017-019 **OFFRE DE SERVICES POUR LA CONCORDANCE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

2017-02-07 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-449 pour la révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains relatif à la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme de services conseils en urbanisme et en aménagement, monsieur Alain Delorme, urbaniste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de monsieur Alain Delorme, urbaniste, pour assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme municipale au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 16-449, tel que présenté dans l'offre du 27 janvier 2017.

ADOPTÉE

Rés. 2017-020 **SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR L'ENTENTE À INTERVENIR AFIN D'ACCEPTER L'ADHÉSION DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT DANS LA PARTIE 8 - SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE**

2017-02-07 CONSIDÉRANT la demande de Sainte-Hélène-de-Bagot d'adhérer à l'entente de services d'ingénierie – Partie 8;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase la nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique afin d'accepter l'adhésion de Sainte-Hélène-de-Bagot.

ADOPTÉE

Rés. 2017-021 **ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

2017-02-07 CONSIDÉRANT les offres reçues de différents fournisseurs pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT que le choix retenu est pour un afficheur de vitesse 15 po. avec chargeur et panneau solaire, tel que décrit dans la soumission 108050;

CONSIDÉRANT que cet achat est prévu aux immobilisations 2017 au poste 23-042-50-725;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal aux travaux publics à commander le panneau d'afficheur de vitesse, tel que proposé à l'offre 108050 en incluant l'option de communication Bluetooth;

QUE le personnel soit autorisé à planifier l'installation par l'achat des matériaux requis.

ADOPTÉE

A.M. 2017-022

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

2017-02-07

Monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, donne avis de motion de la présentation d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité de Saint-Damase, au cours d'une session subséquente, tenue à une date ultérieure.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

Rés. 2017-023

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-154 – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-FABIEN

2017-02-07

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère pour ses travaux de la rue Saint-Fabien et de l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2016-154 à l'effet qu'un montant de 200 000 \$ soit emprunté au fonds de roulement au lieu de 300 000 \$.

QUE les versements annuels soient de 20 000 \$ pendant 10 ans à compter de 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2017-02-07

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-07

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

VARIA

Rés. 2017-024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-02-07

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Sylvie V. Fréchette, dir. gén. et sec.-trés.